

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 30 MAI 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 30 mai 2024*

Aujourd'hui, à treize heures quarante, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 37 Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants
- n^o 53 Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.